S.I.A.E.P.A. O_2 Bray
47 Bis Rue de Flandre
76270 NEUFCHATEL-EN-BRAY
Tél: 02.35.94.35.17
E-mail : secretariat@o2bray.fr

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement non collectif

issu des informations saisies sur la plateforme gouvernementale SISPEA.

Exercice 2025

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

1. Caractérisation technique du service 2
1.1. Présentation du territoire desservi 2
1.2. Mode de gestion du service 2
1.3. Estimation de la population desservie (D301.0) 3
1.4. Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0) 5
1.5. Données complémentaires relatives à l'activité et au niveau du service rendu 6
2. Tarification de l'assainissement et recettes du service 8
2.1. Modalités de tarification 8
2.2. Recettes 8
2.3. Taux d'impayés sur les factures d'assainissement non collectif de l'année précédente 9
3. Données relatives au parc des installations 9
3.1. Nombre et taille des installations ANC 9
3.2. Type d'usagers des installations ANC 10
3.3. Filières de traitement 10
4. Indicateurs de performance 11
4.1. Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3) 11
4.2. Données complémentaires relatives à la conformité des installations 12
5. Financement des investissements 13
5.1. Montants financiers des travaux réalisés 13
5.2. Etat de la dette du service 13
5.3. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2) 13
5.4. Amortissements 13
6. Actions de solidarité et de coopération 14
6.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité 14

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau ☐ communal
☑ intercommunal

Nom de la collectivité : SIAEPA O2 BRAY

Nom de l'entité de gestion : assainissement non collectif principal

Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple

Compétences liées au service :

☑ Contrôle des installations ☑ Traitement des matières de vidanges
☑ Entretien des installations ☐ Réhabilitation des installations ☐ Réalisation des installations

Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) :

- Beaussault
- Bouelles
- Bully
- Flamets-Frétils
- Graval
- Mesnières-en-Bray
- Nesle-Hodeng
- Neufchâtel-en-Bray
- Neuville-Ferrières
- Saint-Martin-l'Hortier
- Saint-Saire

Existence d'une CCSPL :	☐ Oui	☑ Non
Existence d'un zonage :	☑ Oui, date d'approbation : 22/05/2023	☐ Non
Existence d'un règlement de service :	☑ Oui, date d'approbation : 10/11/2020	☐ Non

1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en **Régie simple**

1.3. Estimation de la population desservie (D301.0)

Nombre total d'habitants résidents sur le territoire du service au 31/12 de l'année N :

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre d'habitants selon les chiffres publiés par l'INSEE au 01/01 de l'année N+1	9 921	9 851	9 769	9 770	9 638	9 930

Nombre d'habitants desservis par le service public d'assainissement non collectif au 31/12 de l'année N :

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – qui n'est pas desservie par un réseau d'assainissement collectif.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre d'habitants	2 887	2 508	2 348	2 329	2 624	2 808

Taux de couverture de l'assainissement non collectif (population desservie rapportée à la population totale du territoire couvert par le service) :

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Taux de couverture (%)	29,10	25,46	24,04	23,84	26,96	28,28

Taux de réclamations écrites :

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre de réclamations écrites reçues	1	9	1	3	1	1
Nombre d'abonnés	1 283	1 280	1 174	1 207	1 135	1 157
Taux de réclamations pour 1000 abonnés	0,78	7,01	0,85	0,25	0,88	0,86

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Communes	Nombre d'abonnés au 31/12/2025		
	domestiques	non domestiques	total
Beaussault	156	0	156
Bouelles	127	0	127
Bully	54	0	54
Flamets-Frétils	87	1	88
Graval	12	0	12
Mesnières-en-Bray	48	2	50
Nesle-Hodeng	156	2	158
Neufchâtel-en-Bray	72	2	74
Neuville-Ferrières	121	2	123
Saint-Martin-l'Hortier	40	0	40
Saint-Saire	274	1	275
Total	1 147	10	1 157

Les abonnés « non domestiques » sont les suivants :

- Plaisir de Taille la Pierre (Flamets-Frétils)
- SARL AGEPORC - 1 (Mesnières-en-Bray)
- SARL AGEPORC - 2 (Mesnières-en-Bray)
- Lafarge Bétons France (Nesle-Hodeng)
- Transports Sylvain Marais (Nesle-Hodeng)
- Pièces Auto Négoce (Neufchâtel-en-Bray)
- AMC Autos Moins Chères (Neufchâtel-en-Bray)
- Concept Bois (Neuville-Ferrières)
- Station de lavage C3V (Neuville-Ferrières)
- Pépinières de la Roselière (Saint-Saire)

1.4. Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous :

Le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est égal à 100.

		2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service								
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
B – Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service								
10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
10	Le service assure le traitement des matières de vidange	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Non

Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif du service :

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Taux de couverture*	80	80	80	110	110	110

* Cet indicateur, sur une échelle de 1 à 100, renseigne sur les prestations obligatoires fournies par le Syndicat dans le cadre du SPANC. Au-delà de 100, sur une échelle allant jusqu'à 140, il évalue l'étendue des services complémentaires et facultatifs proposés par le SPANC.

1.5. Données complémentaires relatives à l'activité et au niveau du service rendu

Moyens du service :

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre d'agents du SPANC décomptés suivant leur quotité de temps de travail	1,5	1,5	1,4	1,4	1,4	1,4
Existence d'un outil informatique de gestion des données relatives aux installations	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui

Activité du service :

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre d'installations ayant fait l'objet d'une vérification de l'exécution des travaux dans l'année	9	4	3	2	2	11
Nombre d'installations réhabilitées dans l'année sous maîtrise d'ouvrage privée	9	4	3	2	2	10
Nombre d'installations neuves dans l'année	0	0	0	0	0	1
Nombre d'installations ayant fait l'objet d'un examen préalable de la conception dans l'année	11	1	2	10	11	19
Nombre d'installations ayant fait l'objet d'une vérification du fonctionnement et de l'entretien dans l'année	380	439	268	584	405	355

Niveau et exigence du service :

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Obligation de réaliser une étude de conception d'un dispositif ANC	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Fréquence du contrôle périodique	2 ans / 1 an	3 ans / 2 ans / 1 an	3 ans / 2 ans / 1 an	3 ans / 2 ans / 1 an	3 ans / 2 ans / 1 an	3 ans / 2 ans / 1 an
Modulation de la fréquence du contrôle périodique	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Existence d'une permanence téléphonique	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Existence d'une permanence physique	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Diffusion de supports d'information et de sensibilisation aux usagers	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Existence d'un délai maximal d'intervention pour le contrôle de l'installation	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Existence d'un délai maximal pour la remise des rapports de contrôle	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui
Visite systématique sur site dans le cadre de l'examen préalable de la conception	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Suivi de l'entretien hors visite sur site	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

La redevance d'assainissement non collectif comprend une part destinée à couvrir les compétences obligatoires du service (contrôle de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations) et, le cas échéant, une part destinée à couvrir les compétences qu'il peut exercer – s'il le souhaite – à la demande des propriétaires (entretien, réalisation ou réhabilitation des installations, traitement des matières de vidange) :

- La part représentative des compétences obligatoires est calculée en fonction de critères définis par décision de l'assemblée délibérante de la collectivité ; la tarification peut soit tenir compte notamment de la situation, de la nature et de l'importance des installations, soit être forfaitaire ou dépendre des volumes d'eau potable consommés ;
- La part représentative des prestations facultatives n'est due qu'en cas de recours au service par l'usager ; la tarification doit impérativement tenir compte de la nature des prestations assurées.

Les tarifs T.T.C. applicables sont les suivants :

Tarifs	Au 01/01/20-21	Au 01/01/22-23	Au 01/01/24-25	Au 01/01/26
Tarif du contrôle des installations neuves et existantes en € dans le cadre d'une vente	50,00	77,00	148,50	148,50
Tarifs des autres prestations aux abonnés en €	0,00	77,00	77,00	77,00

2.2. Recettes

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Montant des recettes provenant des contrôles des ventes (€)	1 150	1 360	2 233	2 233	4 080	12 177	6 693,50
Montant des recettes provenant de l'entretien et du traitement des matières de vidange (€)	-	-	-	-	8 565,00	21 388,00	33 019,50
Montant des recettes autres que celles issues des redevances usagers (€)	0	0	0	0	0	165,00	148,50

2.3. Taux d'impayés sur les factures d'assainissement non collectif de l'année précédente

	2020 *(Factures émises en 2019)*	2021 *(Factures émises en 2020)*	2022 *(Factures émises en 2021)*	2023 *(Factures émises en 2022)*	2024 *(Factures émises en 2023)*	2025 *(Factures émises en 2024)*
Montant € restant impayés au 31/12/N sur les factures émises au titre de l'année N-1	967,27	5 649,52	2 025,05	1 602,70	1 820,47	1 622,57
Montant €TTC facturé (hors travaux au titre de l'année N-1, au 31/12/N	-	65 621,27	63 189,42	53 525,20	61 395,91	55 643,70
Taux d'impayés sur les factures d'assainissement non collectif (en %)	-	8,61	3,20	2,99	2,97	2,92

3. Données relatives au parc des installations

3.1. Nombre et taille des installations ANC

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre d'installations domestiques et assimilées, contrôlées ou non encore contrôlées, situées sur le territoire du SPANC	1 283	1 263	1 174	1 246	1 295	1 302
Nombre d'installations contrôlées de taille ≤ 20 EH, domestiques et assimilées	1 283	1 263	1 174	1 212	1 058	1 068
Nombre d'installations contrôlées de taille ≥ 20 EH, domestiques et assimilées	0	0	0	0	0	0

3.2. Type d'usagers des installations ANC

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre d'installations contrôlées desservant un logement unique ou une entreprise rejetant des eaux usées domestiques ou assimilées	1 277	1 257	1 168	1 206	1 052	1 062
Nombre d'installations contrôlées desservant plusieurs logements	6	6	6	6	6	6

3.3. Filières de traitement

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre d'installations complètes contrôlées avec traitement par tranchée ou lit d'épandage dans le sol en place	598	487	381	481	465	460
Nombre d'installations complètes contrôlées avec traitement par sol reconstitué	320	378	324	378	385	388
Nombre d'installations agréées contrôlées	21	33	48	50	51	58
Nombre d'installations recensées relevant de filières non réglementaires (dont installations non complètes)	344	365	421	303	157	162
Nombre d'immeubles équipés en toilettes sèches	0	0	0	0	0	0

4. Indicateurs de performance

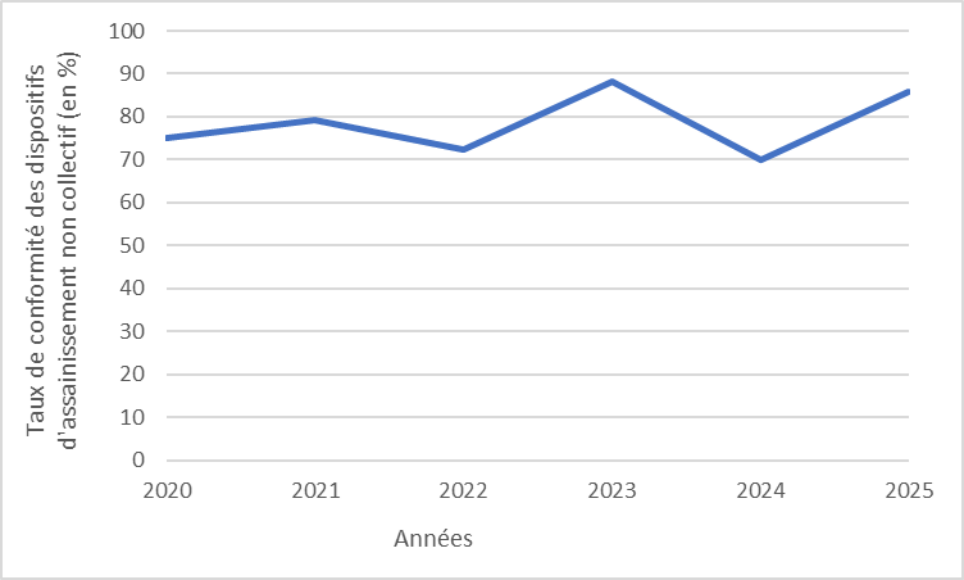
4.1. Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)

Cet indicateur a vocation à évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions domestiques. Pour ce faire, il mesure le niveau de conformité de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif sur le périmètre du service, en établissant un ratio entre :

- D'une part le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service depuis la création du service jusqu'au 31/12/N,
- D'autre part le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service jusqu'au 31/12/N.

$$\text{Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif} = \frac{\text{Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité} + \text{Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement}}{\text{Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service}} * 100$$

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre d'installations contrôlées depuis la création du service	1 263	1 174	1204	1202	1 251	1 260
Nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité	525	461	546	543	560	568
Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	476	389	494	519	314	311
Taux de conformité en %	75,1 %	79,3 %	72,4 %	88,3 %	69,9 %	69,8%



4.2. Données complémentaires relatives à la conformité des installations

Non conformités :

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre d'immeubles contrôlés avec absence d'installation	0	0	0	34	193	192
Nombre d'installations présentant un danger pour la santé des personnes ou un risque pour l'environnement	134	152	112	140	184	189
Nombre d'installations neuves ou réhabilitées, contrôlées non conformes au titre du bon exécution depuis la création du service	163	110	212	10	0	0

5. Financement des investissements

5.1. Montants financiers des travaux réalisés

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Montant financier des travaux réalisés (€)	16 130,00	9 294,00	10 400,16	13 427,99	3 357,12	0,00

5.2. Etat de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre de l'année considérée, fait apparaître les valeurs suivantes :

		2020	2021	2022	2023	2024	2025
Encours de la dette « hors intérêts » au 31 décembre N (montant restant dû en €)		198 035,88	169 802,88	140 401,43	110 131,79	82 369,87	58 648,95
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	27 111,89	28 233,00	29 401,45	30 269,64	27 761,92	24 993,45
	en intérêts	9 166,40	8 045,29	6 876,74	5 658,57	11 449,07	3 610,64

5.3. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Encours total de la dette	198 035,88	169 802,88	140 401,43	110 131,79	82 369,87	58 648,95
Epargne brute annuelle (1)	17 216,04	16 682,47	72 409,18	48 821,94	40 772,00	43 084,15
Durée d'extinction de la dette de la collectivité (2)	11,5 ans	10,1 ans	1,9 ans	2,26 ans	2,02 ans	1,36 ans

(1) L'épargne brute annuelle correspond à la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles (incluant le montant des intérêts des emprunts à l'exclusion du capital remboursé).
(2) La durée d'extinction de la dette de la collectivité représente le nombre d'années théoriques nécessaires à la collectivité pour rembourser la dette résultant des emprunts contractés pour financer les investissements nécessaires au bon fonctionnement du service assainissement.

Pour information, la totalité des emprunts s'éteindra en 2036.

5.4. Amortissements

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Amortissement biens (en €)	150 762,96	157 412,34	148 066,23	149 548,91	139 306,87	122 201,03
Amortissement subventions (en €)	116 577,86	120 583,79	103 192,67	95 929,40	96 705,60	95 281,20

6. Actions de solidarité et de coopération

6.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.
Entrent en ligne de compte :

- Les versements effectués par la collectivité au profit du Fonds de Solidarité Logement pour aider les personnes en difficulté,
- Les éventuels abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre d'abandon de créance (1)	3	0	1	0	0	0
Montant abandonné TTC	476,21 €	0,00 €	297,50 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Nombre d'abandon de créance à caractère social	0	0	0	0	0	0
FSL (2)	0 acceptées 0 refusées	0 acceptées 0 refusées	0 acceptées 0 refusées	0 acceptées 0 refusées	0 acceptées 0 refusées	0 acceptées 0 refusées
Montant total des sommes versées par le FSL TTC	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Montant des actions de solidarité en €/m^3	0,0189	0,0000	0,0081	0,0000	0,0000	0,0000

(1) Ordonnées par jugement dans le cadre des dossiers de surendettement.

(2) Pour information : Nombre de créances traitées par le FSL du Département de Seine-Maritime. Le Syndicat n'intervient pas sur ces dossiers.